



HAL
open science

Les justifications d’appréciation du commissaire aux comptes (et les pratiques internationales assimilées) : revue de littérature, analyse des pratiques et perspectives de recherche.

Jacques Moreau

► **To cite this version:**

Jacques Moreau. Les justifications d’appréciation du commissaire aux comptes (et les pratiques internationales assimilées) : revue de littérature, analyse des pratiques et perspectives de recherche.. Accountability, Responsabilités et Comptabilités, May 2017, Poitier, France. pp.cd-rom. hal-01907497

HAL Id: hal-01907497

<https://hal.science/hal-01907497v1>

Submitted on 29 Oct 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les justifications d'appréciation du commissaire aux comptes (et les pratiques internationales assimilées) : revue de littérature, analyse des pratiques et perspectives de recherche.

Jacques Moreau, Doctorant contractuel, Vallorem EA6296, Université François Rabelais
Tours, jacques.moreau@univ-tours.fr

Résumé :

Mots clés : *Expectation gap, Qualité d'audit, Justification des Appréciations, Rapport d'audit*

La persistance d'un écart entre la performance d'audit attendue par les utilisateurs des états financiers et celle perçue par les auditeurs a conduit à la mise en place de la justification des appréciations (JA) du commissaire aux comptes en France (2003) et de pratiques similaires au niveau international. Après une revue de littérature, nous réalisons un travail d'analyse de contenu des JA dans le contexte français. Notre revue de littérature nous amène à reconsidérer les liens entre transparence de l'audit et qualité de l'audit, ainsi qu'à interroger la modélisation du contenu informationnel d'un rapport d'audit. Nous cherchons, par nos travaux empiriques, à proposer des pistes de recherche et des outils méthodologiques de modélisation du contenu informationnel des JA.

Abstract :

Key words : *Expectation gap, Audit Quality, Key and Critical Audit Matters, Audit report*

The persistence of a discrepancy between the audit performance expected by the users of the financial statements and that perceived by the auditors led to the establishment of the "justification of assessments" (JOA) of the auditor in France (2003) and similar practices at an international level. After a review of the literature, we carry out a work of content analysis of JOA in the French context. Our literature review leads us to reconsider the links between audit transparency and audit quality, as well as to question the modeling of the information content of an audit report. We seek, through our empirical work, to propose research tracks and methodological tools for modeling the information content of the JOA.

Introduction

Les référentiels comptables internationaux évoluent vers une comptabilité intégrant une dimension prospective accrue, au détriment de l'approche traditionnelle redditionnelle existant notamment en France et reposant sur la notion de coûts historiques (Cormier, Lapointe-Antunes, & Magnan, 2012). Cette évolution implique un rôle du jugement professionnel aussi bien dans la préparation des états financiers que dans leur certification (Janin & Piot, 2008). Ce « jugement professionnel » dans la certification des comptes apparaît comme une compétence personnelle essentielle des auditeurs, mais doit faire l'objet d'explicitation pour pouvoir être pris en compte par un tiers (notamment un investisseur).

Pourtant, il existe un paradoxe apparent dans l'évolution du contenu du rapport d'audit : les normalisateurs enrichissent le contenu du rapport d'audit ("International Standard on Auditing (ISA) 701, Communicating Key Audit Matters in the Independent Auditor's Report | IFAC" 2016; Simnett & Huggins, 2014; Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB), 2013), alors même que les rapports d'audit seraient peu lus (Gray, Turner, Coram, & Mock, 2011) et que plusieurs études révèlent que les enrichissements du contenu du rapport d'audit n'ont que peu d'influence sur le comportement réel des utilisateurs d'états financiers et sur la qualité de l'audit (Lennox et al., 2015; Bédard et al., 2014).

De manière générale, la pertinence du rapport d'audit dans les choix d'investissement fait, de longue date l'objet de nombreux débats (Vanstraelen et al., 2012), l'opinion émise par les auditeurs étant perçue comme peu nuancée (« fail/pass ») et les délais de mise à disposition des rapports d'audit pouvant être trop tardifs face aux attentes des investisseurs ainsi que compte tenu de leurs sources alternatives d'information, les informations contenues dans le rapport d'audit étant déjà disponibles ailleurs.

C'est dans ce contexte de rapports d'audit tenus pour indifférenciés (selon certains utilisateurs des états financiers interrogés par Gray et al. (2014), les rapports d'audit pourraient être remplacés par un simple tampon « OK » apposé sur les comptes), peu lus, n'empêchant pas - malgré l'évolution de leur contenu - la persistance de l'expectation gap (illustrée notamment dans le cadre de l'application d'ISA 700 (Gold et al., 2012)), et enfin d'une comptabilité de plus en plus prospective qu'a été introduite en France en 2003 la pratique de « justifications des appréciations » (désormais JA) des commissaires aux comptes (désormais CAC), paragraphe motivant l'opinion du CAC et devant permettre au destinataire des états financiers de mieux comprendre et contextualiser l'opinion émise.

Les premiers travaux ayant porté sur les JA du CAC offrent des résultats qui peuvent apparaître contradictoires : les expérimentations contrôlées démontrent plutôt une influence de la présence/absence de JA sur le degré de confiance accordé à l'information financière, alors que les études de réaction montrent plutôt une absence de prise en compte des rapports d'audit avec JA par les marchés financiers. Les premières conclusions semblent donc contribuer à démontrer une valeur symbolique de cette pratique mais une absence de valeur informative (Bédard et al., 2014).

C'est ainsi que cette recherche s'attache à répondre aux questions suivantes : *quels ont été les apports des travaux réalisés sur les JA (et pratiques assimilées de KAM et CAM) ? Quel*

genre d'étude dans le contexte français permettrait de juger si un rapport enrichi réduit l'expectation gap ?

Pour répondre, nous effectuerons une revue de littérature approfondie des publications sur le sujet des JA, qui nous orientera sur la réalisation d'une analyse de contenu reposant sur l'étude des rapports d'audit sur 5 ans des sociétés du SBF 120 (533 rapports uniques). Au-delà de l'investigation d'un objet peu étudié, les résultats obtenus sont d'un intérêt qui nous semble important, notamment parce qu'ils interrogent les méthodes à mettre en œuvre pour l'évaluation du contenu informationnel de données qualitatives, et parce qu'ils permettent d'ouvrir des pistes de recherche. En outre, notre étude offre un regard sur les « pratiques » des CAC en termes de JA.

- Notre travail s'organise en deux parties : Nous présenterons d'abord une revue de littérature sur le sujet des JA (1), présentant dans un premier temps leur justification théorique et les différentes pratiques existantes, pour ensuite examiner les différentes recherches existant sur ce sujet.
- Nous présenterons ensuite nos travaux empiriques (2).

1 Revue de littérature

Nous présenterons dans un premier temps les justifications théoriques à la pratique des JA, ainsi que les normes et règlements s'appliquant aux JA (1.1). Dans un second temps, nous ferons une revue de littérature sur les JA et les pratiques assimilées (KAM/CAM).

1.1 Un obstacle à la communication transparente du commissaire aux comptes : Le concept d'expectation gap, approche théorique et pratiques visant à le réduire

Il s'agit dans un premier temps d'un état de l'art permettant d'apporter un éclairage sur la notion d'expectation gap, qui est un moteur important de la modification du contenu des rapports d'audit (1.1.1), pour ensuite observer les pratiques en termes d'évolution des standards d'audit qui ont visé à réduire cet expectation gap par la présentation d'informations qualitatives et complémentaires de la part des CAC (1.1.2).

1.1.1 L'approche conceptuelle d'un défaut de communication du commissaire aux comptes vis-à-vis des utilisateurs des états financiers : l'expectation gap.

Utilisateurs des états financiers et auditeurs ne partagent pas la même perception de la portée de l'opinion de l'auditeur (Porter, 1993). Il existe un « *expectation gap* » (Liggio, 1974) qui consiste en l'écart entre la performance d'audit attendue par l'utilisateur des états financiers et celle que l'auditeur perçoit devoir proposer. Cette définition a été complétée par Brenda Porter pour intégrer la possibilité que les auditeurs n'atteignent pas la « performance attendue ». L'expectation gap comporte ainsi deux composants principaux, d'une part un écart entre ce que la société attend de la part des auditeurs et ce que l'on peut raisonnablement attendre des auditeurs (l'écart de « sagesse », *reasonableness gap* - qui exclut donc les attentes non raisonnables) et d'autre part entre ce que l'on peut raisonnablement attendre des auditeurs et ce que la société perçoit qu'ils réalisent (écart de performance – *performance*

gap). Ce dernier écart (*performance gap*) est lui-même composé d'une part d'un écart entre les attentes raisonnables de la société et les standards professionnels et réglementaires (*deficient standards*) et d'autre part un écart entre la performance attendue des auditeurs dans la réalisation de leurs tâches telles que définies par les standards et la performance perçue (*deficient performance*).

Le « *reasonableness gap* » est en théorie (partiellement) résolu par l'introduction de la norme ISA 700, mais des travaux récents montrent la persistance d'un « *expectation gap* » (Gray et al., 2011), ce qui a conduit les normalisateurs internationaux de l'audit à proposer des présentations alternatives au rapport d'audit « classique ». En effet, même un rapport intégrant davantage de précisions sur la portée d'un audit tel que prescrit par l'ISA 700 (2009) n'apporte pas réellement d'information, les rapports présentant « des commentaires généraux, standardisés, sur le rôle et les limitations d'un audit, et contenant peu d'information sur les travaux spécifiques entrepris et les conclusions obtenues par les auditeurs » (Humphrey et al., 2009, page 819). En complément de cette norme ISA 700 a été proposée l'introduction de commentaires spécifiques du CAC concernant les travaux spécifiques entrepris, les risques spécifiques de l'audit et les conclusions atteintes par les auditeurs, dans le cadre de la norme ISA 701.

Ces objectifs, et les moyens mis en œuvre, sont communs avec ceux des JA, telles qu'elles ont été introduites en France en 2003.

1.1.2 Les pratiques visant à réduire l'expectation gap, notamment par la pratique de JA

Nous présenterons d'abord le contexte international en cours d'évolution (ISA et contexte américain, 1.1.2.1) pour ensuite présenter le contexte français, où la pratique des JA existe depuis 2003 (1.1.2.2).

1.1.2.1 Contexte international

La norme ISA 701 (IFAC, 2016) introduit dans le rapport d'audit une partie dédiée à la présentation des Key Audit Matters (désormais KAM, UE), tout comme le PCAOB (*Public Company Accounting Oversight Board*, régulateur des auditeurs américains) envisage d'inclure la présentation des *Critical Audit Matters* (désormais CAM, USA). Ces « Audit Matters » doivent enrichir la communication de l'auditeur vers les utilisateurs des états financiers. Le contenu du rapport d'audit devient dès lors spécifique et qualitatif. En effet, il se doit d'être spécifique car il doit de plus en plus éclairer sur les processus réels ayant conduit l'auditeur à forger son opinion (rôle des estimations des dirigeants, etc.), et qualitatif car les rapports d'audit tendent alors à s'enrichir de contenu non binaire (certification/refus de certifier), et ouvrent plutôt à des discussions entre les investisseurs et les organes de gouvernance.

Les ISA (*International Standards of Auditing*, normes internationales d'audit adoptées notamment par l'UE) ont introduit, à compter des exercices comptables clos le 15 décembre 2016, des *Key Audit Matters* (KAM) au sein des rapports d'audit, tel que cela se pratique déjà au Royaume-Uni (2013) et aux Pays-Bas (2014). Les KAM sont définies comme les sujets pour lesquels le jugement de l'auditeur a été d'importance capitale et qui ont fait l'objet de discussion avec les instances de gouvernance de l'organisation auditée (Proposed ISA 701, 2016 « La communication des KAM au sein du rapport d'audit peut également fournir aux

utilisateurs des états financiers une base pour susciter davantage de discussions avec les instances de gouvernance de la société sur certains sujets relatifs à l'entité et aux états financiers audités »¹, traduction de l'auteur).

Aux Etats-Unis, le PCAOB envisage également d'inclure dans les rapports d'audit annuels la présentation des « *Critical Audit Matters* » (PCAOB, 2013). Les CAM (*Critical Audit Matters*) sont définis comme les étapes de l'audit qui ont nécessité le recours le plus important au jugement professionnel et/ou qui ont posé le plus de difficulté dans l'obtention et l'évaluation des preuves d'audit (Gimbar et al., 2015b, PCAOB, 2013). Notons que la proposition émanant du PCAOB ne fait pas de référence explicite à l'ouverture de discussions entre les utilisateurs des états financiers et les organes de gouvernance, mais elle formule en revanche des pistes d'évolution quant aux destinataires du rapport d'audit, incluant les actionnaires et le conseil d'administration (ou équivalent, selon la structure de gouvernance de l'entreprise) et envisageant d'inclure également d'autres parties prenantes telles que – par exemple – les détenteurs d'obligation. Une spécificité du projet du PCAOB est que les thématiques à risques abordées peuvent faire l'objet d'un « paragraphe de résolution », conclusif quant aux risques évoqués. Cela est explicitement proscrit par les ISA et dans le contexte français, car consistant à apporter une assurance spécifique sur certaines sections de comptes.

1.1.2.2 Situation française :

En France, une procédure de JA du CAC existe depuis 2003. C'est en partie la pratique française qui aurait inspiré les régulateurs et normalisateurs internationaux dans leurs propositions de présentation des CAM/KAMs au sein du rapport d'audit externe.

La pratique française est régie par la Norme d'Exercice Professionnel (désormais NEP) 705 – justification des appréciations (2006), en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce (2003). Le CAC retient dans son rapport les appréciations qui lui sont apparues importantes, notamment :

- Les options retenues dans le choix des méthodes comptables ou dans leurs modalités de mise en œuvre lorsqu'elles ont des incidences majeures sur les résultats ou la situation financière ou sur la présentation d'ensemble des comptes
- Les estimations comptables importantes manquant de données objectives et impliquant le jugement professionnel
- La présentation d'ensemble des états financiers, qu'il s'agisse du contenu de l'annexe ou des états financiers de synthèse. Cela peut inclure des commentaires relatifs au contrôle interne de l'audit.

Les JA doivent expliciter les appréciations portées et donc motiver l'opinion émise mais ne doivent pas se substituer à la formulation d'opinions avec réserve, de refus de certifier ou de rédaction d'un paragraphe d'observation dans la première partie du rapport d'audit. En outre, la NEP précise que ces JA ne doivent pas conduire le CAC à être pourvoyeur d'informations, dont la diffusion relève de la responsabilité des dirigeants.

1 « *The communication of key audit matters in the auditor's report may also provide users of the financial statements a basis to further engage with management and those charged with governance about certain matters relating to the entity and the audited financial statements.* »).

Les JA doivent être formulées de manière claire et permettre l'identification du sujet et faire l'objet, si possible, d'une référence à l'annexe aux comptes. Elles doivent également présenter un résumé des diligences effectuées par le CAC, ainsi qu'une conclusion (exprimée de manière positive) en cohérence avec l'opinion formulée sur les comptes, et qui ne constitue pas une réserve déguisée. Une formulation moins développée des appréciations est possible sous conditions (lorsque les principes comptables retenus ne donnent pas lieu à plusieurs interprétations ou options possibles, lorsqu'aucun événement n'est apparu important aux CAC au cours de l'exercice, et lorsqu'aucun élément significatif dans les comptes n'est justifié à partir d'estimations fondées sur des données subjectives).

Nous apportons quelques précisions quant à la différence entre les JA et les autres parties du rapport d'audit :

Les JA se différencient des certifications avec réserve (« *qualified audit opinions* ») ainsi que des observations en première partie du rapport d'audit (« *emphasis of matter* »).

Les réserves peuvent survenir pour cause de désaccord (en présence d'anomalies significatives identifiées par le CAC et non corrigées dans les comptes annuels) ou pour cause de limitation (lorsque les procédures d'audit n'ont pas permis de fonder une opinion sur certains comptes mais dont l'incidence globale est circonscrite). La formulation de la réserve permet à l'utilisateur de fonder son jugement et doit donc autant que possible faire l'objet de quantification par le CAC (NEP 700 - Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et consolidés). Les JA ne doivent donc pas être utilisées pour évoquer des limitations de la portée de l'opinion de l'auditeur ou des désaccords, même mineurs.

Des observations peuvent être formulées par le CAC lorsque les comptes sont certifiés avec ou sans réserves (Code de Commerce, Article L823-7), il attire alors l'attention du lecteur des comptes sur une information fournie dans l'annexe, sans révéler d'information dont la diffusion relève de la responsabilité des dirigeants. Deux cas d'observations systématiques sont mentionnés dans la NEP 700 – Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et consolidés : incertitudes sur la continuité d'exploitation et changement de méthodes comptables au cours de l'exercice. Les observations concernent donc des informations transmises par la société et non les travaux réalisés par le CAC et ayant servi à fonder son opinion.

Un point concernant les comptes peut ainsi nécessiter à la fois une observation et une JA (changement de méthode comptable, continuité d'exploitation...). En effet, les changements de méthode comptable ainsi que les incertitudes sur la continuité d'exploitation doivent obligatoirement faire l'objet d'une observation en première partie du rapport du CAC, mais il est également possible que ces événements soient cruciaux dans la formation de l'opinion du CAC.

Les certifications avec réserve(s) ne dispensent pas de l'obligation de justifier les appréciations. En revanche, le refus de certifier devant faire l'objet lui-même l'objet d'une présentation des motivations de l'auditeur, il n'a alors pas à se justifier de ses appréciations sur d'autres points que ceux ayant motivé le refus de certifier.

1.2 Revue de littérature

Nous avons recensé les publications scientifiques traitant du sujet des JA ou des CAM/KAM. Ces publications s'intéressent à différents aspects (attentes des utilisateurs des états financiers, pertinence et intelligibilité des JA, influence des JA sur la responsabilité juridique de l'auditeur, influence des JA sur le degré de confiance accordé aux comptes, influence sur les choix d'investissement, influence sur certaines caractéristiques de l'audit telles que son coût, sa qualité et son efficacité) et recouvrent des méthodologies différentes (entretiens, expérimentations contrôlées, études de réaction, études d'association, études utilisant l'oculométrie (*eyetracking study*) pour mesurer l'impact des JA sur la façon dont sont parcourus des états financiers...). Nous constatons que les études peuvent dans l'ensemble être regroupées aussi bien par les méthodologies mises en œuvre que par les problématiques étudiées.

Les résultats obtenus divergent mais les pistes expliquant ces divergences nous semblent de nature à renforcer les méthodologies futures à mettre en œuvre dans ce type de travaux. Nous présenterons d'abord deux études qualitatives spécifiques au contexte français (1.2.1), puis 9 études de réaction expérimentales réalisées principalement aux Etats-Unis (1.2.2), et enfin nous exposerons les études de réaction empiriques, réalisées en France et au Royaume-Uni (1.2.3).

1.2.1 Etudes qualitatives dans le contexte français démontrant une faible attractivité du rapport d'audit

Deux études qualitatives traitent du sujet des JA en France. Tout d'abord, en réalisant 69 entretiens (27 investisseurs institutionnels et 42 analystes financiers) dans le contexte français, Abbadi et Escaffre (2015) cherchent à comprendre et expliquer la faible attractivité du rapport d'audit, lequel est peu lu et ne satisfait pas les utilisateurs. Les auteurs concluent que les utilisateurs des états financiers interrogés regrettent le manque d'informations quantifiées, et déplorent le manque d'éléments permettant de comprendre le message de l'auditeur. Certains utilisateurs des états financiers ne voient spécifiquement dans les JA aucune information.

Une seconde étude est l'étude qualitative de Raimbault et Barbe (2015). Les auteures apprécient, par une approche qualitative, la valeur informative des JA de l'auditeur telles qu'elles sont pratiquées. Les auteures confirment, en étudiant le contenu des JA du CAC pour 37 entreprises du CAC 40 relatives aux comptes consolidés des exercices clos en 2011, que cette pratique est une réponse à l'information gap, notamment parce que les JA facilitent la lecture et l'interprétation des comptes annuels. L'objet de l'étude était l'exactitude, l'intelligibilité et la pertinence des justifications formulées. La conclusion est que les JA, telles qu'elles sont pratiquées, doivent permettre une lecture plus nuancée des états financiers pour l'utilisateur. Les auteurs proposent un certain nombre d'améliorations et effectuent des commentaires critiques sur la mise en œuvre des JA en France, notamment concernant leur intelligibilité.

Ces deux études proposent donc des conclusions en apparence contradictoires, entre des justifications tenues pour ne pas présenter d'informations (Abbadi & Escaffre, 2015) et des justifications contenant pourtant des informations spécifiques (Barbe & Raimbault, 2015).

1.2.2 Etudes de réactions expérimentales

La majorité des études sur le thème des JA/CAM/KAM reposent sur des études de réaction expérimentales (soumissions de cohortes d'individus (plus ou moins spécialisés) à des situations simulées – le plus proche possible de situations réelles – afin d'observer leur réaction), notamment parce que peu de pays ont introduit cette pratique à ce jour. Ces travaux s'intéressent pour la plupart au degré d'indulgence vis-à-vis du CAC dont font preuve les utilisateurs d'états financiers en situation de découverte postérieure d'une anomalie dans les comptes, et ce selon que les comptes aient fait l'objet ou non de JA.

1.2.2.1 La formulation de JA entraîne des effets contradictoires sur les jugements de responsabilité et d'indulgence vis-à-vis de l'auditeur.

Trois études tendent à démontrer que la formulation de JA par l'auditeur entraîne une moindre mise en cause de sa responsabilité en cas d'anomalie non identifiée dans les rapports annuels. Tout d'abord, l'étude de Kachelmeier et al. (2016) étudie le degré de confiance accordée par des utilisateurs des états financiers à des sections de comptes faisant l'objet de CAM. Les auteurs procèdent par expérimentation auprès d'avocats, d'analystes financiers et d'étudiants en MBA. Les résultats de l'étude démontrent que le degré de confiance accordé à une section de comptes couverte par un CAM est inférieur à celui accordé en l'absence de CAM. De plus, avec des degrés différents selon les groupes testés, l'étude indique que la responsabilité de l'auditeur est moins mise en cause lors de la découverte d'anomalies concernant les sections de comptes ayant fait l'objet de CAM. L'étude démontre donc l'existence d'un « disclaimer effect » (« effet à décharge ») concernant la responsabilité de l'auditeur. Plus précisément, la confiance dans les comptes est diminuée avant révélation d'une anomalie/erreur, et la responsabilité de l'auditeur est moins fortement engagée ex-post.

Une autre étude (Brasel et al., 2016) démontre que les jugements négatifs émis à l'encontre des CAC sont réduits par la présentation de CAM. Les simulations concernent des découvertes a posteriori d'anomalies comptables et évaluent les jugements émis en fonction de la présence/absence de CAM et selon si la (ou les CAM) concernaient ou non les sujets ayant fait l'objet d'anomalies comptables.

Une troisième étude (Brown, Majors, & Peecher, 2016) montre en complément que le degré « d'indulgence » émis dépend de l'expertise juridique des personnes émettant le jugement (une moindre expertise juridique entraînant une indulgence d'autant plus importante). Ces résultats nous semblent importants quant à la pertinence de ce type d'études, notamment lorsqu'elles impliquent des non experts.

D'autre part, deux études offrent des conclusions plutôt opposées, montrant que la présence de CAM contribue à l'émission de jugements de responsabilité accrue vis-à-vis des CAC. Dans leur étude, Gimbar et al., (2015b) constatent que si une anomalie comptable est découverte, alors la responsabilité de l'auditeur est davantage engagée par les utilisateurs des états financiers lorsque des CAM ont été rédigés qu'en l'absence de ceux-ci, que ces CAM concernent ou non le sujet ayant fait l'objet d'une anomalie, et que les règles et méthodes comptables soient précises à ce sujet ou non (cohorte d'étudiants).

Une étude de Backof et al (2016) s'intéresse à deux modifications du contenu du rapport du CAC : l'explicitation de la notion d'assurance raisonnable (ISA 700) et la présentation de

CAM (ISA 701). Les participants (étudiants) jugent l'auditeur moins négligent en présence d'un paragraphe explicitant la notion d'assurance raisonnable et jugent l'auditeur davantage négligent en présence d'un paragraphe de CAM précisant les travaux réalisés.

Gimbar et al. ont travaillé sur une synthèse des études précédemment évoquées et relatives aux effets des CAM sur la responsabilité des CAC (Gimbar et al., 2015a). Ils estiment que les CAM – en lien avec des litiges subséquents – amoindrissent la responsabilité estimée de l'auditeur ou ne produisent pas d'effet. Cependant, il existe des cas de hausse de la responsabilité de l'auditeur (en présence de règles comptables précises, ou lorsque l'auditeur précise les procédures d'audit additionnelles qui ont été mises en œuvre en réponse aux risques spécifiques mentionnés dans les CAM). En outre, la présence de CAM concernant d'autres sujets que les sujets à l'origine de litiges peut entraîner une hausse de la responsabilité perçue de l'auditeur. Les effets mitigés des CAMs appellent à une clarification lors de recherches futures. Les différences de protocoles mis en œuvre, aussi bien dans la sélection des candidats (très forte divergence du niveau d'expertise des candidats à l'expérimentation, participation des candidats faisant - ou ne faisant pas – l'objet de rémunération) que dans la préparation des « cas » (évocation de travaux de spécialistes par les CAM dans certaines études (Brasel et al., 2016; Brown et al., 2016) et pas dans les autres, il existe également des variations dans le type d'anomalie subséquente révélée, car certaines études évoquent des fraudes (Brown et al., 2016) alors que d'autres évoquent des erreurs, ces deux anomalies n'engendrent vraisemblablement pas les mêmes réactions affectives). Ces différences entre les protocoles et les conclusions atteintes doivent enrichir les méthodologies à envisager pour étudier les CAM.

1.2.2.2 La formulation de JA accroît la « valeur communicative » du rapport d'audit

Une étude expérimentale dans le contexte américain s'intéresse à la « valeur communicative » du rapport d'audit. L'expression « communicative value » semble issue de la norme ISA 701 et concerne ainsi la transparence de l'audit réalisé, laquelle transparence porte sur deux sujets selon la norme ISA 701 : importance du jugement professionnel de l'auditeur et importance du jugement du management dans l'établissement des comptes audités. Nous considérons cette définition comme étant d'importance car plusieurs travaux se sont intéressés à la « communicative value » du rapport d'audit, mais sans réellement en proposer de définition.

Les expérimentations réalisées par Köhler et al. (2016) sont faites auprès de professionnels (89 individus) et de non-professionnels (69 individus), principalement Allemands (82% de la cohorte). Les auteurs étudient deux aspects : d'une part la probabilité que l'utilisateur change d'opinion sur la situation financière de l'entité, et le niveau de confiance dans ce jugement. Il y a une communicative value si l'un ou l'autre de ces aspects est influencé à la lecture des paragraphes de KAM. Les expérimentations sont réalisées avec deux types de KAM : positive et négative (« seuls des changements importants pourraient remettre en cause la valorisation du goodwill » ou « des changements, mêmes mineurs, pourraient conduire à une dépréciation du goodwill »).

Les auteurs montrent que les KAM négatives conduisent les utilisateurs des états financiers à tenir la situation économique de l'auditée pour meilleure qu'en présence de KAM positive. A l'aune d'un modèle de confiance, les auteurs interprètent ces résultats comme la démonstration que les KAM contribuent à associer les états financiers audités à des niveaux

de confiance différents dans l'esprit des utilisateurs des états financiers. Ainsi, il n'est pas évident que des informations spécifiques et critiques sur les comptes doivent être redoutées par les comités d'audit ou par les préparateurs des états financiers ou par les auditeurs comme pouvant conduire à des implications négatives, ces informations étant même possiblement valorisées positivement.

L'article a en outre trois apports principaux : tout d'abord, il démontre à nouveau des réactions différentes entre professionnels et non professionnels, deuxièmement, ce constat est d'intérêt pour le normalisateur qui doit tenir compte de réactions différentes aux KAM selon les types d'utilisateurs. Enfin, des tendances différentes de KAM (positive ou négative) produisent des effets différents. Cette approche est à notre connaissance inédite à ce jour en recherche en audit.

1.2.2.3 Il existe des nuances dans la manière dont les CAM influent l'appréciation de la santé financière d'une entreprise

Deux études se sont intéressées expérimentalement à l'influence de la présentation de CAM sur l'appréciation de la situation financière d'une entreprise. Ainsi, Christensen et al. (2014) étudient l'influence des CAM sur les décisions d'investissements et Boolaky et Quick. (2016) s'intéressent à l'octroi de prêt par des banquiers.

Dans leur étude *“Do critical audit matters paragraphs in the audit report change nonprofessional's decision to invest ?”* Christensen et al. (2014) observent que des investisseurs potentiels (non professionnels, Etats-Unis), confrontés à un paragraphe de CAM, sont davantage propices à une révision de leur décision que des investisseurs confrontés à un rapport d'audit standard ou à une présentation de la même information mais présentée à l'initiative du management. En outre, l'effet des CAM est réduit par l'introduction d'un paragraphe de résolution. Ce paragraphe de résolution n'existe pas dans le contexte français car il consisterait à fournir une assurance spécifique sur une section de comptes.

Boolaky et Quick (2016) s'intéressent à l'influence des JA sur l'octroi de crédit bancaire (qualité perçue des comptes, qualité perçue de l'audit, octroi de crédit bancaire). Il apparaît que la mention du degré d'assurance (correspondant plutôt à ISA 700) influence positivement les items mesurés, alors que la présentation de KAM n'influence pas significativement les décisions des 105 directeurs d'agence bancaires interrogés.

1.2.2.4 Les CAM orientent l'attention portée par les utilisateurs sur les états financiers

Une dernière étude expérimentale, d'une nature un peu différente, s'intéresse à l'influence des KAM sur l'attention des utilisateurs des états financiers. Il s'agit de l'étude de Sirois et al. (2016), étude expérimentale mobilisant la méthode d'Eye-Tracking-Study. Ce travail vise à savoir si la mention de KAM affecte la façon dont les utilisateurs parcourent les états financiers. Les résultats indiquent que l'attention des utilisateurs des états financiers est orientée sur les sections des états financiers qui font l'objet de KAM. En revanche, en présence de multiples KAM et d'informations sur les procédures d'audit réalisées, moins d'attention est portée sur les autres sections des comptes. Ainsi, les KAM augmentent l'attention portée aux sujets critiques, mais agissent comme substitut de certaines parties des états financiers ne faisant pas l'objet de KAM (étude réalisée avec des étudiants).

1.2.3 Des études empiriques qui démontrent une valeur plus symbolique qu'informative

Nous avons identifié à ce jour trois études empiriques s'intéressant aux JA. Ces études ont pour point commun de ne constater que peu de réaction des marchés financiers.

Tout d'abord, une étude dans le contexte français s'intéresse aux effets des JA, à la fois en terme de contenu informatif du rapport d'audit et d'évolution de certaines caractéristiques de l'audit, dont sa qualité, sa pertinence et son coût (Bédard et al., 2014). Les auteurs étudient les JA depuis 2003 (échantillon SBF 120) et n'observent pas de réaction significative des marchés financiers. En outre, la qualité, le coût et l'efficacité (pertinence) de l'audit ne sont pas significativement affectés. L'apport lié à l'ajout de JA serait donc davantage symbolique qu'informatif.

Dans le contexte britannique, deux études ont été réalisées. Gutierrez et al. (2016) ont étudié l'évolution de la qualité d'audit, du coût de l'audit et la réaction des investisseurs. Aucun effet significatif n'est observé sur ces items, à part un effet mitigé (de nul à +4%) sur les honoraires d'audit selon le modèle utilisé. Le nombre de risques présentés, la longueur des JA, la longueur totale du rapport d'audit apparaissent positivement corrélés aux honoraires, et la matérialité a une relation inverse avec la qualité d'audit. Notons que la présentation de la matérialité retenue dans le cadre de l'audit est une spécificité du Royaume-Uni.

Lennox et al. (2015) étudient également l'influence de l'enrichissement du rapport d'audit telle qu'introduit au Royaume-Uni, en examinant d'une part si les nouvelles présentations sont perçues comme des mesures fiables du risque d'information financière et d'autre part en examinant si les investisseurs perçoivent ces nouvelles informations comme porteuses d'informations spécifiques (incrémentielles). Les résultats empiriques montrent que les investisseurs ne trouvent pas le rapport d'audit enrichi informatif en tant que tel. Les auteurs observent que les coefficients de valorisation des résultats et des actifs nets sont inférieurs pour les entreprises présentant un nombre plus importants de risques (ce qui valide l'hypothèse d'une information relative au risque d'information financière). Cependant, les coefficients de valorisation ne sont pas significativement différents à la suite de la mise à disposition du rapport d'audit selon sa nouvelle forme. Ainsi, les commentaires des auditeurs reflètent probablement d'une manière assez fiable l'environnement de risque associé à la préparation des états financiers, mais n'apportent pas d'information complémentaire, la séparation entre les entreprises plus ou moins risquées étant déjà réalisée par les marchés financiers avant l'introduction de ces nouveaux rapports.

Les auteurs approfondissent leur étude et identifient que les risques présentés par les auditeurs sont plus nombreux lorsque les audités 1/ sont des entreprises de plus grande taille, 2/ ont des opportunités de croissance moindre, 3/ sont en difficulté financière, 4/ ont déjà été confrontés à des problèmes comptables ou 5/ ont davantage de filiales.

Les auteurs évoquent enfin la possibilité d'une attitude de dédouanement de la part des auditeurs, lesquels donneraient des informations trop nombreuses et non spécifiques, mais ils évoquent également que les auditeurs ne présentent que les risques sur lesquels les incertitudes ont été levées, alors même que les utilisateurs des états financiers souhaiteraient avoir connaissance des risques n'ayant pu être intégralement adressés. En cohérence avec les études évoquées précédemment, aucun impact significatif n'a été identifié sur le coût de

l'audit, montrant que l'identification et la présentation des risques d'audit ne présente a priori pas une charge de travail complémentaire significative pour les CAC.

1.3 Conclusions de notre revue de littérature

Les résultats obtenus nous semblent cohérents avec une information qualitative dispensée au sein des paragraphes de JA/KAM/CAM. Les JA doivent accroître la transparence de l'audit et donc renforcer la confiance de l'utilisateur des états financiers dans les jugements qu'il émet à lecture du rapport d'audit. Ce jugement est une évaluation de la qualité de l'audit, laquelle peut-être, en présence de JA, vue comme accrue ou diminuée. Ce rappel est à notre avis essentiel comme piste possible d'explication de l'absence de réaction dans le cadre des études empiriques (la confiance accrue de l'utilisateur des états financiers dans le jugement qu'il émet sur l'audit n'est pas une confiance accrue dans l'audit).

La confrontation des résultats divergents des différentes études permet de s'interroger à la fois sur les protocoles à mettre en œuvre pour des recherches futures, ainsi que sur des différences institutionnelles pouvant les expliquer.

Une conclusion générale qui nous semble importante concerne les écarts entre études expérimentales et études empiriques : il semblerait que ce soit l'absence de sources d'informations autres que celles prévues dans le protocole expérimental qui explique les résultats obtenus en études expérimentales, les études empiriques présentant plutôt une absence d'influence des JA, en dépit d'un contenu informationnel réel (démonstré notamment par les études d'association de Lennox *et al.*) mais non spécifique.

A notre avis, la « communicative value » du rapport d'audit, qui est au cœur de la question de l'*expectation gap*, est bien adressée par des questions du type « degré de confiance dans un jugement émis par les utilisateurs des états financiers » et moins directement par des concepts tels que la « qualité de l'audit ». Nous y reviendrons à l'issue de nos travaux de recherche.

Les subtilités protocolaires mises en œuvre, telles que le ton des KAM (positive ou négative) nous semblent particulièrement porteuses, nous proposons donc d'observer la pratique française de JA pour voir selon quels critères ce ton pourrait être opérationnalisé / modélisé pour des recherches futures.

L'utilisation de l'intelligibilité/lisibilité de la communication du CAC (Bédard et al., 2014) ne nous semble pas réellement justifiée (quelles conséquences attendues sur la transparence de l'audit ?).

Un questionnement crucial concerne la modélisation du contenu informationnel du rapport d'audit (la longueur est-elle la variable pertinente ? le nombre de paragraphes ou de thèmes abordés est-il pertinent ?). En effet, au vu de critiques émises contre les rapports d'audit comme étant trop consensuels et institutionnalisés, il n'est pas garanti qu'un rapport propose d'autant plus de transparence sur l'audit et les risques spécifiques de l'audit (donc réduction attendue de l'*expectation gap*) qu'il est long.

Enfin, l'étude de l'indulgence vis-à-vis des CAC et la probabilité de leur mise en cause d'un point de vue juridique est particulièrement intéressante, car c'est notamment lors d'un litige que les CAC doivent expliciter leur communication passée, c'est cette explicitation qui peut-

être permettrait de donner certaines clés de lecture des JA. Ce constat appelle à la réalisation d'études de cas.

2 Etude empirique : Analyse des pratiques françaises de justification des appréciations

Au vu des travaux évoqués précédemment, nous abordons notre revue de la pratique des JA dans le contexte français en considérant plusieurs éléments de réflexion :

- Le contenu informationnel des JA apparaît-il correctement modélisé par les approches retenues dans les études empiriques (longueur des JA en nombre de caractères, nombre de paragraphes, nombre de thèmes abordés...) ?
- Les JA, telles qu'elles sont pratiquées, correspondent-elles aux situations expérimentales utilisées dans le cadre de travaux de recherche ?
- Les JA, telles qu'elles sont pratiquées, peuvent-elles être scindées entre « positives » et « négatives » selon l'approche retenue par Köhler et al. 2016 ? Comment mettre en œuvre cette distinction dans le cadre de recherches futures ?
- Peut-on observer un certain « ton » dans la communication des auditeurs ?
- Y a-t-il des éléments émergents nous semblant de nature à enrichir les méthodes de recherche sur ce thème ?

Rappelons que depuis son introduction en France, la pratique de JA a fait l'objet de critiques, notamment concernant l'utilisation stratégique qui en serait faite par les CAC (présentation de justifications très consensuelles et non spécifiques (Footprint Consultants, 2011), de plus l'augmentation du contenu du rapport d'audit est souvent considérée comme faisant l'objet d'un détournement par les auditeurs, qui fournissent « davantage d'informations sur l'audit en général, plutôt que davantage d'informations sur les résultats de l'audit » (Gray et al., 2011).

2.1 Description de l'échantillon étudié et méthodologie

Nous avons décidé de réaliser une analyse de contenu des JA en nous intéressant à l'ensemble des entreprises appartenant au SBF120, selon le listing établi et mis à jour par Euronext, relevé en date du 06 mars 2016 (Euronext, 2016).

Notre étude concerne donc les rapports d'audit sur les comptes consolidés publiés depuis 2010 des sociétés du SBF 120. Les caractéristiques de l'échantillon étudié sont les suivantes :

	Nb entreprises	Nb rapports audit
SBF 120 :	120	600
Audit normes autres que françaises :	-11	-55
Introduction en bourse sur la période :	-7	-35
Rapports 2010-2014 :	102	510
Rapport 2015 intégré à l'étude car déjà	14	14

publié lors de notre collecte		
Rapport non disponible :	-1	-1
Rapports disponibles pour les 7 entreprises introduites en bourse sur la période :	7	10
Echantillon :	109	533

Table 1 - Constitution de l'échantillon à étudier

Notre échantillon contient donc 533 rapports uniques d'audit, publiés entre 2010 et mars 2015 (exercices clos entre le 31/03/2010 et le 31/12/2015, signés entre le 04 mai 2010 et le 07 mars 2016).

Les rapports étudiés concernent exclusivement des comptes préparés selon les normes IFRS. Nous avons extrait les rapports définitifs (dernière version s'ils ont fait l'objet de modifications) tels qu'ils sont inclus dans le Document de Référence déposé auprès de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) et accessibles dans la plupart des cas sur le site internet des sociétés concernées. Une seule société présente des comptes sociaux non consolidés, pour un seul exercice. Nous avons, pour chaque entreprise, extrait le rapport d'audit en conservant la séparation entre les trois sections prescrites par la loi : opinion, justification des appréciations, vérifications spécifiques.

L'échantillon est représentatif des sociétés concernées par la réforme ISA 701, à savoir les entreprises d'intérêt public. Notre échantillon est représentatif du marché de l'audit en France (86% des signataires sont des auditeurs des BIG4+Mazars).

Nous avons décidé de mettre en œuvre une analyse de contenu (qui est une méthode d'analyse de discours). Cette méthode consiste à analyser, à travers les mots et les chiffres exprimés, les idées émises par les CAC. Il s'agissait donc d'identifier les différents thèmes traités et de les classer dans des catégories homogènes. Cette analyse de contenu nous a permis de constituer une description des JA telles qu'elles sont pratiquées en France. Le principe consiste à lire chaque corpus, fragment par fragment (mots, phrases, thèmes), à constituer des « incidents » individuels (section thématique), à comparer les incidents, à les classer en ensembles et sous-ensembles selon leur similarité. Cette étape nous a permis de stocker, de qualifier et d'organiser les informations contenues dans les JA. Nos classements étaient effectués par codage de chaque incident identifié, chaque incident pouvant recevoir des codages multiples (relatifs au thème IFRS abordé, au ton de la communication, à la présence de certains mots clés, etc.). Les catégories de codage que nous avons utilisées ont été issues de notre revue de littérature (thèmes abordés, pour pouvoir les compter mais aussi les interpréter, variables de ton – positif ou négatif, évocation de travaux d'experts, etc). Au total, nous avons utilisé 46 indicateurs codés (5 indicateurs dits de « ton », 7 indicateurs liés aux NEP, 5 indicateurs de spécificité des informations abordées et 29 indicateurs thématiques). En outre, nous avons parfois tenu compte dans nos analyses de certaines caractéristiques des entreprises auditées (11 caractéristiques qualitatives – secteur d'activité, rotation du collège de CAC, CAC appartenant ou non au BIG4, appartenance de la société au CAC40 et 12 caractéristiques quantitatives diverses – nombre de thèmes abordés par rapport d'audit, nombre de critères spécifiques abordés, nombres de CAC signataires, délai de signature...). Ces données

complémentaires (en sus du texte des JA) étaient utilisées pour intégrer dans nos analyses certaines des variables utilisées dans les études vues au cours de notre revue de littérature. L'intégration de ces variables complémentaires devait nous permettre de mettre en œuvre la double démarche de l'analyste telle que formulée par Bardin (1977), à savoir « décaler son regard vers une autre signification, un autre message à travers ou à côté du premier », en plus d'un premier effort de compréhension et de description, notre travail tenait à intégrer certaines variables (issues de la revue de littérature) et potentiellement à en inférer de nouvelles.

Le corpus que nous avons étudié comporte plus de 300.000 mots : 100.000 mots pour l'opinion du CAC (Partie 1 du rapport d'audit), 200.000 mots de JA, et enfin 27.000 mots pour les vérifications spécifiques. Ces chiffres nous permettent de confirmer la place importante et centrale occupée par la justification des appréciations au sein des rapports de CAC.

Sur les 533 rapports d'audit étudiés, tous présentent une certification sans réserve. 214 présentent une ou plusieurs observations en première partie du rapport d'audit, ces observations concernent dans 87 cas la mise en œuvre de nouvelles normes (principalement IAS19R sur la période étudiée). Les autres observations mentionnées concernent des changements de méthode comptable et/ou des changements de présentation, des observations relatives à la continuité d'exploitation, ou divers sujets précis de l'audit (valorisation des titres de participations mis en équivalence, capitalisation des frais de recherche et développement, impôts différés actifs reconnus, litiges fiscaux, enquêtes de concurrences en cours au niveau de l'Union Européenne, ré-estimations de provisions, etc.). Dans 149 cas, les observations ne sont pas reprises dans les JA, sans que nous puissions déterminer un type particulier d'observation faisant systématiquement l'objet d'une reprise en JA ou étant systématiquement non reprise en JA. Quoi qu'il en soit, lorsque l'on s'intéresse aux JA, il existe parfois une information similaire disponible dans une autre section du rapport d'audit. Cela n'a pas été pris en compte dans les études que nous avons pu observer.

Au sein des 200.000 mots de justifications, 150.000 mots sont consacrés au développement de l'opinion du CAC, les introductions et conclusions des JA représentant le quart du contenu.

Nous avons donc obtenu et analysé 533 extraits de 375 mots en moyenne. Ces extraits ont été séparés en sections cohérentes (introduction, développement – lui-même séparé selon les thématiques abordées, avec la possibilité de plusieurs thématiques abordées par extrait, notamment lorsqu'une même phrase sert à préciser les sujets d'appréciation et les travaux réalisés – et conclusion). Nous avons ainsi identifié 2821 segments de texte, dont 533 introductions, autant de conclusions, et 1755 éléments de développement.

Notre analyse de contenu a été réalisée à l'aide d'un double codage manuel :

Codage descriptif selon NEP et référentiel IFRS (thèmes abordés)

Codage selon les problématiques identifiées lors de notre revue de littérature et, lorsque nécessaire, agrémenté d'un codage émergent selon les caractéristiques spécifiques identifiées au sein de notre échantillon

Mettant en œuvre cette méthode, et au vu des questionnements précédemment évoqués, nous apportons les observations suivantes :

2.2 Eléments caractérisant les justifications d'appréciations telles qu'elles sont pratiquées en France

2.2.1 Evocation du contexte économique dans les justifications d'appréciation

Nous corroborons dans un premier temps une des observations de travaux précédents réalisés dans le contexte français : certains CAC évoquent, en introduction des JA le contexte économique global, sans que cette pratique ne soit prévue par les NEP (Barbe & Raimbault, 2015). Nous observons que cette évocation, qui prend le plus souvent la forme d'un rappel du contexte de crise financière (« crise », « contexte économique actuel », « volatilité des marchés ») concerne 57 rapports, qui concernent 16 entreprises différentes soit 11% des rapports, et 15% des entreprises qui font l'objet d'un commentaire de ce type au moins une fois. Ce commentaire est le plus souvent présenté en introduction des JA et n'est associé à aucune section particulière des comptes (47 fois).

2.2.2 Absence de « résolution » des sujets abordés.

En cohérence avec les NEP, les auditeurs n'apportent jamais de conclusion spécifique sur les thématiques abordés (l'objet des JA n'est pas d'apporter une assurance spécifique sur certaines sections des comptes). Ainsi, l'approche retenue par Christensen et al. (2014) n'est pas applicable dans un contexte français.

2.2.3 Thèmes abordés :

Nous retrouvons dans les zones de risques présentées par les auditeurs certaines des observations de Lennox et al. (2016) :

- Historique de croissance externe des sociétés auditées (comptabilisation ou non d'un goodwill) : 506 rapports sur 533 font référence à IAS36, principalement en ce qui concerne la dépréciation des écarts d'acquisition (95% des rapports). Nous présenterons dans une partie suivante les différentes façons d'aborder IAS36 afin d'envisager des différenciations qualitatives du contenu des JA. L'absence de commentaires relatifs à IAS36 concerne souvent des sociétés « jeunes » et n'ayant pas enregistré d'écarts d'acquisition. Ces commentaires évoquent certains des critères menant à la présentation de davantage de risques identifiés par l'étude de Lennox et al. (2015) : faiblesse des opportunités de croissance, nombre de filiales.
- Détresse financière : Nous observons que certains rapports d'audit font mention des conditions soutenant l'hypothèse de continuité d'exploitation. Ainsi, la situation de détresse financière d'une entreprise est associée à une différenciation du contenu des JA.

2.2.4 Taille de l'audité

Nous observons un nombre de thèmes abordés de 3,8 pour les entreprises appartenant au CAC 40 contre 3,3 pour les entreprises du SBF 120 hors CAC 40 (JA d'une longueur de 2378 caractères versus 2223 caractères).

2.2.5 Ton de l'auditeur

Nous avons dit que 95% des rapports évoquaient IAS36 (c'est même le seul risque évoqué dans 61 rapports). Les paragraphes évoquant IAS36 représentent 1/3 de la longueur totale du corpus. Nous avons ainsi mis en œuvre une analyse comparative (par analyse des cooccurrences lexicales) sur les échantillons de texte évoquant IAS36 afin d'identifier les variations dans la manière de les évoquer, espérant ainsi faire émerger les variables de style. Nous observons 3 manières d'aborder IAS36 : d'une part, soit ce thème est traité globalement dans un paragraphe général de JA, soit il est abordé dans un paragraphe spécifique. Parmi les paragraphes spécifiques, nous observons deux types principaux de rédaction : soit les auditeurs insistent sur les travaux qu'ils ont réalisés, soit ils insistent sur la responsabilité de la direction dans la mise en œuvre des tests de dépréciation et sur le caractère incertain des hypothèses sous-tendant ces tests. Ces constats nous semblent être des pistes à envisager pour l'identification des communications « positives » ou « négatives » selon la terminologie retenue par Christensen et al. (2014).

Nous avons également observé que le « ton » utilisé par le CAC pouvait varier. A ce titre, nous avons déjà observé que le CAC évoquait parfois un contexte généralisé de crise, semblant à ce moment intégrer une part du discours de la direction financière en justifiant davantage les performances économiques de l'audité telles qu'elles sont retranscrites par la comptabilité, plutôt que l'exercice de son jugement professionnel.

Nous avons également noté que certains auditeurs insistaient délibérément quant au caractère incertain des estimations, nous avons donc identifié les rapports présentant cette caractéristique (le vocabulaire utilisé est alors « différer fortement », « susceptibles de modifications », « significatif », « diverger », « incertain », « pourraient être différents »). Ces mentions concernent 116 rapports.

Nous observons des différences de ton, notamment dans l'évocation du groupe audité et des structures de gouvernance. Concernant l'audité, les rapports s'adressent plus ou moins directement aux actionnaires de l'entreprise, ceci s'illustrant par l'utilisation dans certains rapports de la forme « votre société » ou « votre groupe » (317 rapports), alors que les autres rapports parlent de « la société », « le groupe ».

Enfin, nous observons que certains rapports font référence à des travaux d'experts (dans la plupart des cas pour la valorisation de patrimoine immobilier ou de réserves pétrolières) et/ou d'actuaire (pour la valorisation des indemnités post-emploi). Le recours à des experts était perçu par Gimbar et al. (2015a) comme pouvant influencer le degré de responsabilité perçu du CAC en cas de rédaction de CAM.

2.2.6 Concernant la mesure quantitative du contenu informationnel des JA :

Nous observons des pratiques diverses en termes de rédaction des JA, lesquelles sont de nature à rendre difficile une assimilation entre une mesure qualitative et quantitative du contenu informationnel des JA. Nous présenterons ces observations selon deux aspects, en traitant d'une part le nombre de paragraphes et d'autre part le nombre de caractères des JA (ces deux approches ayant été utilisées dans le cadre des études empiriques évoquées dans notre revue de littérature).

Nombre de paragraphes : Dans certains rapports (101 sur 533), les JA sont introduites par un paragraphe énumératif, qui énonce les différentes zones de risques identifiées, lesquelles sont

chacune détaillées dans un paragraphe individuel. Il ne nous semble pas que ce type de paragraphe introductif soit de nature à diminuer l'*expectation gap*.

Longueur des sections : Dans certains cas, les auditeurs présentent les travaux réalisés et le rappel de la responsabilité de la direction dans l'établissement des comptes (et la mise en œuvre des hypothèses retenues pour la préparation des comptes, etc.) en un paragraphe général, alors que dans certains cas ces éléments sont présentés zone de risque par zone de risque. Ces différentes pratiques ont pour effet immédiat de modifier fortement la longueur des JA d'un rapport à l'autre, sans systématiquement être de nature à influencer sur le jugement d'un utilisateur des états financiers quant à son appréciation du processus d'audit.

2.2.7 Nous avons identifié des degrés de détail différents dans la façon dont les CAC abordaient les thèmes à risque identifiés.

Nous avons identifié à ce sujet quatre types d'approches spécifiques :

Certains rapports mentionnent les montants concernés (81 occurrences, pour 48 rapports concernés)

Certains rapports font référence à des opérations en cours au sein du groupe, notamment des restructurations (36 occurrences pour 36 rapports)

Lorsque des variations de périmètre ont lieu, les noms des entités concernées sont précisés 18 fois (pour 64 occurrences de variations de périmètre au sein de notre corpus)

Enfin, nous avons observé 73 compléments d'informations spécifiques autres, concernant 66 rapports. Il peut s'agir de détail sur des litiges en cours (« contrôle fiscal en cours », « litige avec l'administration fiscale de [...] »), de précisions quant aux segments d'activités concernés par des tests de dépréciation pour lesquels le jugement professionnel revêt une importance particulière, de modes de dépréciation retenus pour certains actifs particuliers (comptabilisation des titres Canal + à la valeur d'utilité plutôt que la valeur de transaction chez Lagardère en 2011, etc.)

Ces précisions dans la partie JA nous semblent de nature à accroître la transparence perçue de l'audit.

2.2.8 Positionnement du CAC par rapport aux structures de gouvernance

Nous avons également identifié des rapports faisant explicitement référence à la responsabilité de la direction dans l'établissement des estimations et hypothèses structurantes (242 rapports). Parmi ces rapports, 95 engagent relativement directement la responsabilité de la direction, le CAC révélant s'être assuré de « l'approbation de ces estimations par la direction ».

Les rapports ne font en revanche pas référence au conseil d'administration ou à d'autres organes de gouvernance, à l'exception d'une entreprise « Les hypothèses retenues reposent sur les « business plans » établis par votre Société et approuvés par le Conseil d'Administration. ».

2.2.9 Concernant la présentation simplifiée telle que permise par les NEP

L'identification du sujet est systématique, et les renvois à l'annexe sont quasi-systématiques. Enfin, la conclusion positive n'est jamais incluse dans le développement et n'est donc jamais

spécifiquement attachée à certains des thèmes abordés, et ce, à notre avis, afin de respecter l'injonction de « ne [...] pas conduire à apporter une assurance spécifique sur les éléments isolés des comptes faisant l'objet d'une justification des appréciations du CAC » (NEP-705. Justification des appréciations, 2006).

Nous avons pu identifier certains recours à la présentation simplifiée (non développée) des appréciations, qui consiste à présenter les différents sujets d'appréciation puis à évoquer les travaux réalisés de manière générale et non spécifiquement pour chaque thème abordé. Notons qu'ici la détermination du caractère « simplifié » ou non des justifications d'appréciation est relativement subjective. En effet, si plusieurs thèmes (évaluation et dépréciation des immobilisations par exemple) sont abordés au cœur d'un même segment de texte, et que le CAC présente ensuite les travaux réalisés, alors nous avons considéré que la présentation retenue n'était pas simplifiée. En revanche, si plusieurs thèmes sont abordés et explicitement séparés (en différentes phrases, différents paragraphes, ou en les séparant par des renvois à la ligne au cœur d'une énumération) et qu'un incident, séparé de cette énumération, sert de description des travaux réalisés, l'on retient alors que nous sommes dans le cadre d'une présentation simplifiée (avec une description générale des travaux réalisés). Selon cette règle de codage, nous observons 31 rapports optant pour une présentation simplifiée (synthétique) des travaux réalisés.

2.2.10 Concernant les secteurs d'activité

Une source importante d'explication des différences entre rapports d'audit (en ce qui concerne les JA) semble être le secteur d'activité dans lequel évolue l'audit. Ainsi, le secteur banque/assurance se différencie nettement par la spécificité des thèmes abordés (IAS 32/39 notamment). Cela justifie à notre sens un traitement spécifique des entreprises de ce secteur dans le cadre d'études empiriques, tel que cela a été fait dans les études vues dans notre revue de littérature. Nous observons également des mentions spécifiques relatives à des secteurs tels que l'énergie, etc.

2.2.11 Spécificité de l'information présentée :

Selon l'approche de Bailey (1982), s'interroger sur le contenu informationnel d'un rapport d'audit revient à se poser l'une des deux questions suivantes :

- Ce rapport d'audit transmet-il des informations non contenues dans des comptes non audités ?
- Ce rapport d'audit transmet-il des informations non contenues dans un autre rapport d'audit ?

Un contenu informationnel n'existe donc qu'à la condition nécessaire (et non suffisante) de spécificité des informations. Nous avons évoqué le fait que parfois des doublons existent entre les informations présentées en observation (première partie du rapport d'audit) et les informations présentées au sein des JA. Nous considérons que les travaux à entreprendre sur le sujet devraient en fait intégrer les observations du CAC aussi bien que les JA formulées.

2.3 Conclusions de nos travaux empiriques

Nos conclusions à l'issue de cette première étude sont multiples :

- Les NEP semblent respectées dans la forme.
- Certains thèmes abordés sont très spécifiques, d'autres sont beaucoup plus fréquents.
- Le nombre de thèmes abordés ne permet a priori pas à lui seul d'identifier des audits pouvant être perçus comme plus transparents.
- Le secteur d'activité nous semble être un critère majeur de regroupement des types de JA.
- Certaines pratiques des auditeurs contribuent à augmenter la longueur des paragraphes de justification des appréciations sans en enrichir le contenu, notamment lorsque les thèmes sont introduits (liste) puis repris un par un.
- Certaines pratiques des auditeurs contribuent également à décorrélérer le contenu informationnel du nombre de paragraphes de justifications d'appréciations, notamment lorsqu'au sein d'un même paragraphe sont exposés plusieurs points clés de l'audit.
- Certains thèmes sont abordés dans presque tous les rapports, c'est notamment le cas de IAS36. Il est alors important d'analyser la façon d'aborder ces thèmes. Nous observons principalement que les rapports se différencient entre certains insistant sur la mise en cause de la responsabilité de la direction et d'autres insistant sur les travaux du CAC. Il existe donc des différences dans la façon d'aborder les sujets par les CAC, soit en insistant sur les travaux et responsabilités de la direction, soit en insistant sur les travaux d'audit.
- Il existe des différences dans le degré de détail des informations données (informations chiffrées ou non, etc.).
- Le contenu informationnel du rapport d'audit est standardisé dans le sens où toutes les opinions observées sont des certifications sans réserves, mais la formulation d'observations est fortement imbriquée avec la formulation de JA et ces deux sujets devraient peut-être être traités simultanément.

3 Conclusion générale, discussion et pistes de recherches

Concernant les conséquences mesurées de la pratique de JA, nous considérons qu'il existe des différences profondes de nature entre les travaux empiriques qui modélisent l'influence des JA sur la qualité d'audit et ceux qui modélisent l'influence des JA sur le contenu informationnel du rapport d'audit (la plupart des études empiriques ont recours à ces deux méthodes). Notre revue de littérature semble confirmer que l'effet des JA est avant tout (et c'est leur but premier) la transparence de l'audit et la réduction de l'expectation gap. Cette transparence n'induit pas forcément une perception d'une meilleure qualité d'audit mais une confiance accrue dans les opinions formulées par les utilisateurs des états financiers à la lecture d'un rapport d'audit.

Ainsi, les travaux futurs à entreprendre doivent selon nous proposer des hypothèses tenant compte de cet aspect. Concrètement, il ne s'agit a priori pas de postuler que « davantage de JA » (que ce soit par la longueur ou le nombre de risques rapportés, ou par leur intelligibilité) démontre « davantage de qualité d'audit », mais que davantage de transparence dans la

communication du CAC peut révéler des conditions de réalisation de l'audit, telles que l'indépendance du CAC (laquelle est un antécédent de la qualité de l'audit, avec la pertinence du jugement du CAC (DeAngelo, 1981)). Témoins les travaux de Köhler et al. (2016) : des informations « négatives » formulées par l'auditeur sont valorisées par les utilisateurs des états financiers.

Les travaux futurs sur le sujets pourraient proposer différentes méthodes pour proposer le « degré de confiance » des utilisateurs d'états financiers dans les jugements qu'ils émettent, notamment par l'utilisation des méthodes de mesure de dispersion (bid/ask ou consensus des analystes financiers, tel que présenté par Dumontier et Raffournier (1999).

Au vu de notre étude des JA telles qu'elles sont pratiquées en France et à l'aune de notre revue de littérature, nous proposons ainsi que les JA suivantes sont de nature à convier le message d'une certaine indépendance du CAC :

- Rappels de la nature incertaine de certaines sections de comptes ("différer" "susceptibles de modification" "significatif" "diverger" "incertain" "pourraient être différents" "contexte de crise")
- Informations spécifiques (chiffrées, désignées nommément comme c'est le cas lors de la présentation de certaines restructurations et/ou litiges)

En revanche, il nous semble beaucoup plus difficile de proposer des « types » de JA qui pourraient être perçues comme des tentatives de dédouanement ou de discours conventionnel (soit par absence de zones de risques spécifiques à reporter soit par une transparence moindre dans l'audit).

De même, nous observons des différences importantes dans la façon d'aborder un même risque (de 1 à 3 paragraphes selon les rapports d'audit, selon que le risque fait l'objet d'une introduction, d'un rappel de la responsabilité de la direction et des travaux réalisés par les auditeurs), et ces différences contribuent à décorréler longueur et pertinence des JA.

Notons qu'une prise en compte de la dimension qualitative des JA dans la mise en œuvre future d'études empiriques nous semble d'un intérêt certain pour les régulateurs/normalisateurs, en ce sens qu'elles permettraient potentiellement d'affiner la compréhension des mécanismes de diffusion et de mise en œuvre des évolution normatives. Il nous semble également porteur de mettre à profit la littérature sur le ton dans la communication financière ainsi que sur l'analyse qualitative des informations financières.

Les études d'association réalisées par Lennox et al (2016) nous semblent particulièrement intéressantes puisqu'elles permettraient d'identifier les sources alternatives d'information utilisées par les investisseurs. En outre, dans un contexte d'asymétrie d'information (Healy & Palepu, 2001) entre préparateur des états financier et utilisateur des états financiers, l'on peut s'interroger si l'auditeur n'intervient pas pour mitiger cette asymétrie et donc s'il n'existerait pas une certaine capacité « prédictive » des JA sur l'évolution future de la situation financière de l'audité.

Enfin, il nous semble important de rappeler l'intérêt des études de cas, notamment en raison des résultats concernant les études sur « l'indulgence » dans les jugements émis vis-à-vis du CAC. En effet, lorsqu'il fait l'objet d'une mise en cause, le CAC doit se justifier de la qualité de son travail, et devrait alors expliquer ce qu'il aurait fallu percevoir dans ses justifications d'appréciations (faut-il « lire entre les lignes » ?). Ce constat justifie également à notre sens

de mettre en œuvre des entretiens et des études expérimentales mises en œuvre avec des auditeurs professionnels afin d'identifier leur perception des JA telles qu'elles sont pratiquées en France. La diversité des observations tirées des études déjà réalisées sur le sujet ouvre la voie à des recherches futures riches en enseignements.

Bibliographie

- Abbadi, A., & Escaffre, L. (2015). Contribution à l'analyse de la perception de l'utilité du rapport d'audit par les utilisateurs en France. *Presented at the Conference: Congrès de l'association francophone de comptabilité, At Toulouse*. Retrieved from http://www.academia.edu/download/39374233/AFC_2015_ABBADI__ESCAFFRE.pdf
- Backof, A. G., Bowlin, K., & Goodson, B. M. (2016). *The Impact of Proposed Changes to the Content of the Audit Report on Jurors' Assessments of Auditor Negligence* (SSRN Scholarly Paper No. ID 2446057). Rochester, NY: Social Science Research Network. Retrieved from <https://papers.ssrn.com/abstract=2446057>
- Bailey, W. T. (1982). An Appraisal of Research Designs Used to Investigate the Information Content of Audit Reports. *Accounting Review*, 57(1), 141.
- Barbe, O., & Raimbault, S. (2015). La justification des appréciations améliore-t-elle la valeur du rapport d'audit? *Groupe ESC Dijon, IFA, RFGÉ 15-1er semestre 2015*. Retrieved from http://documents.escdijon.eu/pdf/cig2014/ACTESDUCOLLOQUE/BARBE_RAIMBAULT.pdf
- Bardin, L. (1977). *L'analyse de contenu*. Presses universitaires de France.
- Bédard, J., Gonthier-Besacier, N., & Schatt, A. (2014). *Costs and benefits of reporting Key Audit Matters in the audit report: The French experience*. Working Paper, Laval University. Retrieved from http://documents.escdijon.eu/pdf/cig2014/ACTESDUCOLLOQUE/BEDARD_GONTHIER_BESACIER_SCHATT.pdf
- Boolaky, P. K., & Quick, R. (2016). Bank Directors' Perceptions of Expanded Auditor's Reports. *International Journal of Auditing*, 20(2), 158–174. <https://doi.org/10.1111/ijau.12063>
- Brasel, K., Doxey, M. M., Grenier, J. H., & Reffett, A. (2016). Risk Disclosure Preceding Negative Outcomes: The Effects of Reporting Critical Audit Matters on Judgments of Auditor Liability. *The Accounting Review*, 91(5), 1345–1362. <https://doi.org/10.2308/accr-51380>
- Brown, T., Majors, T. M., & Peecher, M. E. (2016). *The Impact of a Higher Intent Standard on Auditors' Legal Exposure and the Moderating Role of Jurors' Legal Knowledge* (SSRN Scholarly Paper No. ID 2483221). Rochester, NY: Social Science Research Network. Retrieved from <https://papers.ssrn.com/abstract=2483221>
- Christensen, B. E., Glover, S. M., & Wolfe, C. J. (2014). Do Critical Audit Matter Paragraphs in the Audit Report Change Nonprofessional Investors' Decision to Invest? *Auditing: A Journal of Practice & Theory*, 33(4), 71–93. <https://doi.org/10.2308/ajpt-50793>
- Cormier, D., Lapointe-Antunes, P., & Magnan, M. (2012). Le référentiel IRS : nous dirigeons-nous vers une comptabilité au-delà du réel? *Comptabilité - Contrôle - Audit*, Tome 13(3), 43–55.
- DeAngelo, L. E. (1981). Auditor size and audit quality. *Journal of Accounting and Economics*, 3(3), 183–199.

- Dumontier, P., & Raffournier, B. (1999). Vingt ans de recherche positive en comptabilité financière. *Comptabilité-Contrôle-Audit*, 5(3), 179–197.
- Euronext. (2016, March 6). SBF 120 - Euronext Retrieved from <https://www.euronext.com/fr/products/indices/FR0003999481-XPAR/market-information>
- Footprint Consultants. (2011). rapport mission CNCC PhM final 240311 - Retrieved January 30, 2016, from https://www.cncc.fr/download/footprintconsultant_etuderapport_cncc_fev2011.pdf
- Gimbar, C., Hansen, B., & Ozlanski, M. E. (2015a). Early Evidence on the Effects of Critical Audit Matters on Auditor Liability. *Current Issues in Auditing*, 10(1), A24–A33. <https://doi.org/10.2308/ciia-51369>
- Gimbar, C., Hansen, B., & Ozlanski, M. E. (2015b). *The Effects of Critical Audit Matter Paragraphs and Accounting Standard Precision on Auditor Liability* (SSRN Scholarly Paper No. ID 2490666). Rochester, NY: Social Science Research Network. Retrieved from <http://papers.ssrn.com/abstract=2490666>
- Gold, A., Gronewold, U., & Pott, C. (2012). The ISA 700 Auditor’s Report and the Audit Expectation Gap - Do Explanations Matter? *International Journal of Auditing*, 16(3), 286–307. <https://doi.org/10.1111/j.1099-1123.2012.00452.x>
- Gray, G. L., Turner, J. L., Coram, P. J., & Mock, T. J. (2011). Perceptions and Misperceptions Regarding the Unqualified Auditor’s Report by Financial Statement Preparers, Users, and Auditors. *Accounting Horizons*, 25(4), 659–684. <https://doi.org/10.2308/acch-50060>
- Gutierrez, E. F., Minutti-Meza, M., Tatum, K. W., & Vulcheva, M. (2016). Consequences of Changing the Auditor’s Report: Evidence from the UK. *Available at SSRN 2741174*. Retrieved from http://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2741174
- Healy, P. M., & Palepu, K. G. (2001). Information asymmetry, corporate disclosure, and the capital markets: A review of the empirical disclosure literature. *Journal of Accounting and Economics*, 31(1–3), 405–440. [https://doi.org/10.1016/S0165-4101\(01\)00018-0](https://doi.org/10.1016/S0165-4101(01)00018-0)
- Humphrey, C., Loft, A., & Woods, M. (2009). The global audit profession and the international financial architecture: Understanding regulatory relationships at a time of financial crisis. *Accounting, Organizations and Society*, 34(6), 810–825.
- International Standard on Auditing (ISA) 701 (NEW), Communicating Key Audit Matters in the Independent Auditor’s Report | IFAC. (2016). Retrieved April 11, 2016, from <https://www.ifac.org/publications-resources/international-standard-auditing-isa-701-new-communicating-key-audit-matters-i>
- Janin, R., & Piot, C. (2008). L’influence des auditeurs externes et des comités d’audit sur le contenu informatif des manipulations comptables. (French). *The Effects of External Auditors and Audit Committees on the Informativeness of Earnings. (English)*, 23–33.
- Kachelmeier, S. J., Schmidt, J. J., & Valentine, K. (2016). *The Disclaimer Effect of Disclosing Critical Audit Matters in the Auditor’s Report* (SSRN Scholarly Paper No. ID 2481284). Rochester, NY: Social Science Research Network. Retrieved from <https://papers.ssrn.com/abstract=2481284>
- Köhler, A. G., Ratzinger-Sakel, N. V. S., & Theis, J. C. (2016). *The Effects of Key Audit Matters on the Auditor’s Report’s Communicative Value: Experimental Evidence from Investment Professionals and Non-Professional Investors* (SSRN Scholarly Paper No. ID 2838162). Rochester, NY: Social Science Research Network. Retrieved from <https://papers.ssrn.com/abstract=2838162>
- Lennox, C. S., Schmidt, J. J., & Thompson, A. (2015). *Is the Expanded Model of Audit Reporting Informative to Investors? Evidence from the UK* (SSRN Scholarly Paper No. ID 2619785).

- Rochester, NY: Social Science Research Network. Retrieved from <http://papers.ssrn.com/abstract=2619785>
- Liggio, C. D. (1974). Expectation gap-accountants legal Waterloo. *Journal of Contemporary Business*, 3(3), 27–44.
- NEP-700. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et consolidés | Portail de la CNCC
- NEP-705. Justification des appréciations (2006).
- Porter, B. (1993). An Empirical Study of the Audit Expectation-Performance Gap. *Accounting & Business Research (Wolters Kluwer UK)*, 24(93), 49–68.
- Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB). (2013). *Proposed auditing standard on the auditor's report on an audit of financial statements when the auditor expresses an unqualified opinion. PCAOB Release No. 2013-005 (Washington, D.C.)*.
- Simnett, R., & Huggins, A. (2014). Enhancing the Auditor's Report: To What Extent is There Support for the IAASB's Proposed Changes? *Accounting Horizons*, 28(4), 719–747. <https://doi.org/10.2308/acch-50791>
- Sirois, L.-P., Bédard, J., & Bera, P. (2016). *The Informational Value of Key Audit Matters in the Auditor's Report: Evidence from an Eye-tracking Study* (SSRN Scholarly Paper No. ID 2469905). Rochester, NY: Social Science Research Network. Retrieved from <https://papers.ssrn.com/abstract=2469905>
- Vanstraelen, A., Schelleman, C., Meuwissen, R., & Hofmann, I. (2012). The Audit Reporting Debate: Seemingly Intractable Problems and Feasible Solutions. *European Accounting Review*, 21(2), 193–215. <https://doi.org/10.1080/09638180.2012.687506>